

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-09-125-DAP

Nomenclature : 3.6.3

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE DU PARKING PUBLIC SOUTERRAIN CENTRE VILLE À L'ASSOCIATION SOLUTIONS MOBILITÉ

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme OGER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à Mme ORDUNA
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE
M. LORMAND	procuration	à M. GONZALES

ABSENT NON EXCUSÉ

M. LATAILLADE

SECRETARE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
 le 19 septembre 2025
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire



Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de La publication sur le site Internet de la Mairie le :

22/09/2025

Début 2025, l'association Solutions Mobilité a déménagé ses locaux initialement installés au Pôle Territorial de Coopération Economique, sis Rue Hélène Boucher 40200 – Tarnos, pour s'implanter au 12 bis Boulevard Jacques Duclos à Tarnos, en rez-de-chaussée de la résidence Grândola.

Cette implantation, voulue et initiée par la Ville de Tarnos, offre à l'association des locaux plus spacieux et plus adaptés, une vitrine sur la Ville plus importante et également des perspectives de collaboration avec d'autres associations dont les activités se développent en Centre Ville de Tarnos voire au sein de Grândola.



L'association Solutions Mobilité met à disposition des publics qu'elle accompagne des véhicules permettant d'offrir une autonomie de déplacement, par exemple pour se rendre sur un lieu de stage ou de travail.

Par ailleurs, elle est dépositaire pour le compte du Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour d'une flotte de vélos à assistance électrique loués dans des conditions privilégiées aux habitants du territoire, pour s'initier à la pratique du VAE durant quelques mois, et promouvoir ainsi ce mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle.

La Ville de Tarnos souhaite faciliter les activités de mise à disposition de scooters et de Vélos à Assistance Electrique assurées par l'association Solutions Mobilité en octroyant un droit de stationnement de ces véhicules au sein du parking public souterrain Centre Ville.

Ce droit fera l'objet d'une convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant le projet de convention,

DÉLIBÈRE

DONNE AVIS FAVORABLE à la mise à disposition d'un espace du parking public souterrain du Centre Ville à l'association Solutions Mobilité pour le stationnement des scooters et des vélos dont l'association est propriétaire ou gestionnaire, dans les conditions prévues à la convention annexée à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr